

Ordre du jour
Conseil d'établissement – Assemblée extraordinaire
Adoption du budget Pro Forma 2023-2024
31/05/2023 / 18h30

1. Ouverture de la réunion, prise des présences et vérification du quorum

<u>Membres présents</u>	<u>Membres absents</u>	<u>Personnes invitées</u>	<u>Public</u>
Isabelle Veilleux, membre enseignant	François Bouthillette Responsable OPP	Chloé De Carufel, directrice adjointe	
Mathieu Bolduc, membre parent	Alexis Fougères, enseignant (employés de soutien)		
Mathieu Saindon, membre parent substitut	Véronique Ciarla, membre professionnelle		
Jennifer Ledoux- Marchand, membre enseignant	Abdelhafid Mzaïti, membre parent		
Cynthia Fiorito, membre substitut SDG	Vinh Nguyen, membre parent		
François Grondin, membre parent			
Véronique Verdi, membre parent			
Jean-François Brière, membre enseignant			
Asma El Mabchour, membre parent			

2. Nomination d'un(e) secrétaire pour la rencontre

M. D'Asti partagera ses notes personnelles avec les membres du CÉ. Ces derniers pourront ajouter les éléments manquants ou à modifier.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 31 mai 2023

Lecture de l'ordre du jour.
Aucun point n'est ajouté au varia.

Résolution I :

Les membres du CÉ adoptent l'ordre du jour proposé ?

Proposée par : Mme El Mabchour

secondée par : M. Brière

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2023

Voir le procès-verbal de la dernière rencontre en Annexe A.

Aucune modification ou ajout n'est demandé.

Résolution II :

Les membres du CÉ adoptent le procès-verbal de la rencontre du 18 mai 2023 ?

Proposée par : Mme Verdi

secondée par : M. Saindon

Le procès-verbal de la rencontre du 18 mai est adopté à l'unanimité.

5. Suivi du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2023

Aucun suivi n'est demandé.

6. Points de décision

6.1. Mesures protégées 2022-2023 - Validation

M. D'Asti explique qu'une reddition de compte est demandée sur l'utilisation des mesures protégées que l'on retrouve dans le Fonds 6 du budget.

Il présente le document des mesures protégées 2022-2023 et des montants dépensés pour chacune de ces mesures (Voir Annexe B).

Résolution III :

Les membres du CÉ adoptent une résolution attestant que les sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Proposée par : Mme El Mabchour

secondée par : Mme Fiorito

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2. Budget Pro forma 2023-2024

- M. D'Asti présente le document détaillé du budget pro forma de 2023-2024 (budget prévisionnel) aux membres du CÉ (Annexe C) et le budget sommaire (Annexe D).
- Il explique que le budget pro forma est un budget prévisionnel qui permet de valider si les sommes nécessaires sont présentes au budget pour déployer le Plan d'effectif 2023-2024 adopté lors du dernier CÉ.
- M. D'Asti explique pour chaque Fonds du budget, où se retrouve les effectifs financés pour 2023-2024.

Résolution IV:

Les membres du CÉ adoptent le budget pro forma de 2023-2024 et attestent que les montants prévus pour le Plan d'effectif 2023-2024 s'y retrouvent.

Proposée par : Mme Fiorito

secondée par : Mme Ledoux-Marchand

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

Le budget sommaire a été signé par le Président du CÉ et la Direction d'école.

7. Points d'information

7.1. Sorties scolaires --- approbation par courriel à venir

Quelques approbations de sorties scolaires vous parviendront par courriel au cours des prochains jours pour les activités de fin d'année.

7.2. Photos scolaires --- consultation pour le choix de la pose

Nous devons soumettre un choix de poses pour nos élèves lors de la photo scolaire de 2023-2024.

Chloé nous fera parvenir par courriel les différentes options possibles, nous prendrons une décision lors du CÉ du 13 juin prochain.

8. Varia

9. Questions du public (10 minutes)

10. Levée de l'assemblée

L'Assemblée extraordinaire a pris fin à 19h27.